



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 avril 2025

DATE DE CONVOCACTION
11 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX, M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Martial MATHIRON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON),

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	24
VOTANTS :	31

Délibération n°17/04/2025/04

Objet : Devenir des Lignes de Desserte Fine du Territoire (LDFT) dites "petites" lignes du Réseau Ferré National (RFN) : soutien à la Région Bourgogne-Franche-Comté dans sa démarche de négociation auprès de l'État

La Région Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un des réseaux ferrés les plus denses, qui représente 10% du réseau ferré national. Cette situation impose à la Région un effort budgétaire conséquent. Ainsi, en 2023, la Région Bourgogne-Franche-Comté était en tête des dépenses en euros par habitant affectées au fonctionnement des politiques de mobilité (180,00 €-cent quatre-vingts euros).

Alors que ce réseau est propriété de l'État, la Région se trouve aujourd'hui confrontée à la difficulté de la prise en charge des investissements nécessaires à l'entretien des dessertes ferroviaires des secteurs les plus ruraux, qui représentent 25% du réseau régional.

En Bourgogne-Franche-Comté, le gestionnaire d'infrastructures SNCF Réseau évalue entre 400 et 500 millions d'euros le besoin en investissements d'ici à 2032. La Région se trouve dans l'impossibilité d'assumer un tel niveau d'investissement dans le ferroviaire, qui plus est en lieu et place de l'État, propriétaire du réseau.

Le contrat de plan État-Région, qui court jusqu'en 2027, n'a pas prévu de tels investissements. Sans un soutien renforcé de l'État, ces lignes ferroviaires sont menacées de dégradations continues et aléatoires, contraignant la SNCF à restreindre, voire à interdire les circulations pour des raisons de sécurité.

Or, le report vers le train représente un levier fondamental de désenclavement de nos territoires.

Aussi, les élus régionaux ont adopté à l'unanimité, lors de l'assemblée plénière du 21 février, un rapport (en annexe) visant à entamer une renégociation avec l'État dans le cadre du protocole dit « lignes de desserte fine du territoire ».

Considérant l'importance stratégique des petites lignes ferroviaires pour l'aménagement équilibré du territoire, la cohésion sociale, la transition écologique et l'accessibilité des zones rurales et périurbaines,

Considérant que notre Communauté de Communes, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), dans l'esprit de son Projet de Territoire et conformément à son Plan de Mobilité Simplifié (PMS), entend soutenir toute politique visant à consolider et développer les dessertes ferroviaires sur son propre territoire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPORTE son soutien à la Région Bourgogne-Franche-Comté dans sa démarche de négociation auprès de l'État au titre du devenir des Lignes de Desserte Fine du Territoire (LOFT) dites "petites" lignes du Réseau Ferré National (RFN).

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 avril 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER